

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. LEVASSEUR

Statistique de l'enseignement primaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 366-373

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45_366_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (1).

J'ai l'honneur d'offrir à la Société le septième volume de la statistique de l'Enseignement primaire.

Je lui demande la permission de lui exposer brièvement l'historique de cette publication et la méthode statistique d'après laquelle elle est établie. Il y a maintenant vingt-neuf ans que je la dirige, et, comme elle n'est publiée que tous les cinq ans, il se peut que ce volume soit le dernier que je lui présenterai.

La statistique de l'enseignement primaire a eu depuis trois quarts de siècle des périodes d'activité et des périodes de relâchement, suivant le degré d'intérêt que le gouvernement portait à l'instruction populaire : publicité triennale à peu près régulière sous le règne de Louis-Philippe depuis l'édition qu'a donnée le comte de Montalivet d'une statistique préparée à la fin du règne de Charles X ; silence sous la seconde République et le second Empire jusqu'au ministère de Duruy ; abondance de publications sous ce ministère ; puis nouveau silence, après lui, jusqu'en 1877.

Dans le rapport sur l'enseignement, que j'ai rédigé comme membre du jury à l'Exposition universelle de Vienne en 1873, j'exprimais le regret que la France, qui publiait régulièrement la statistique de la criminalité, ne publiât rien sur l'enseignement populaire. Le 15 mars 1876, M. Wallon étant ministre de l'instruction publique, a été créée, sur la proposition de M. Boutan, directeur de l'enseignement primaire, la Commission de statistique de l'enseignement primaire. Elle se composait de sept membres, au nombre desquels étaient MM. Gréard et Maurice Block. J'en étais et j'en suis resté le président. M. Buisson fut nommé secrétaire : c'était sa rentrée dans les fonctions publiques.

(1) Tome septième, 1901-1902.

Depuis que celui-ci a été chargé de la direction de l'enseignement primaire, la Commission n'a plus eu de secrétaire qui préparât le travail, comme l'avait fait M. Buisson en 1876-1877 pour la publication du premier volume ; la tâche a incombé au président.

Le nombre des membres a été augmenté ; il est de 33, parmi lesquels figurent le directeur de l'enseignement primaire et ses chefs de bureau, le vice-recteur de l'Académie de Paris, des inspecteurs généraux, des inspecteurs primaires, des statisticiens, entre autres nos collègues MM. de Foville et Bertillon.

Jusqu'en 1876, la statistique était dressée sans méthode uniforme dans les écoles et au Ministère. Elle était sujette à des exagérations et à des confusions, particulièrement celle de l'année civile avec l'année scolaire, d'où résultaient des doubles emplois. La Commission s'appliqua d'abord, par un travail d'essai, à dresser un cadre précis et rationnel et à préparer les instruments de la statistique en conformité avec ce cadre. Elle a révisé plusieurs fois ces instruments de façon à les rendre d'un usage plus sûr, et, surtout il y a une quinzaine d'années, de manière à simplifier la besogne des inspecteurs primaires, sans rien sacrifier d'essentiel.

Les éléments premiers de cette statistique sont : le *registre matricule*, sur lequel l'instituteur inscrit chaque élève le jour de son entrée et note, entre autres renseignements, le jour de sa sortie ; et le *registre d'appel*, contenant une feuille par mois sur laquelle sont tous les noms des élèves inscrits ; cette feuille est divisée en trente colonnes, dans lesquelles l'instituteur marque par un signe toutes les absences, du matin ou du soir. La gratuité absolue ayant un peu diminué l'importance du registre matricule, nous avons créé, il y a une dizaine d'années, un troisième élément, la *liste d'inscription annuelle*, sur laquelle l'instituteur inscrit à la rentrée tous les élèves qui se présentent à l'école, et ensuite les élèves qui entrent successivement dans le cours de l'année scolaire. Nous demandons aux instituteurs de noter le nombre des élèves venus d'une autre école dans le courant de l'année scolaire, de manière à éviter certains doubles emplois, fréquents surtout dans les villes.

Les instituteurs privés doivent tenir un registre matricule et un registre d'appel. Mais le contrôle des inspecteurs primaires ne s'exerce pas sur eux avec la même efficacité que sur les instituteurs publics.

Avant la fin de l'année scolaire une feuille intitulée : *Statistique officielle de l'instruction primaire*, de couleur différente suivant la nature des écoles, est envoyée à tous les maîtres et maîtresses dirigeant une école. L'instituteur remplit cette feuille à l'aide des deux registres et de la liste d'inscription et l'envoie, à l'ouverture des vacances, à son inspecteur primaire.

A l'aide de ces feuilles, l'inspecteur dresse les *états de situation* qui contiennent autant de lignes qu'il y a d'écoles dans sa circonscription et autant de colonnes qu'il y a de renseignements à insérer pour chaque école, et il le fait parvenir au ministre par l'intermédiaire de l'inspecteur d'académie. Les états arrivent au ministère entre les mois d'octobre et de janvier.

Les états de situation fournissent les données numériques relatives aux écoles (écoles maternelles, primaires élémentaires, primaires supérieures, écoles normales), aux maîtres et aux élèves. Ils forment le fonds principal à l'aide duquel est élaborée la statistique. Celle-ci dispose, en outre, d'un certain nombre d'autres instruments pour les institutions auxiliaires, particulièrement pour les cours d'a-

dultes qui ne comportent pas la même précision que les écoles, pour la partie financière, pour les colonies. Un dépouillement des principales données est fait tous les ans; de 1878 à 1891, il a été publié sous le titre de : *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire*. Cette publication, dont la Commission de statistique avait tracé le cadre, mais qu'elle ne dirigeait pas directement, a cessé; les principaux tableaux sont insérés maintenant dans l'*Annuaire statistique de la France*. La Commission rédige au contraire elle-même le rapport sur la statistique détaillée qui paraît tous les cinq ans et dont le présent volume, portant sur l'année scolaire 1901-1902, est le septième.

Le système de la centralisation au Ministère du dépouillement des bulletins, système qui est très recommandable dans beaucoup de cas et qui est pratiqué depuis quelques années en France pour le recensement et le mouvement de la population, n'a pas paru à la Commission devoir l'être pour l'enseignement primaire. Et cela pour deux raisons : 1° depuis vingt-six ans un seul rédacteur — rédacteur, il est vrai, connaissant à fond sa matière et dans les relevés et calculs duquel j'avais une entière confiance, M. Ballet-Baz — a suffi au Ministère pour dépouiller les 451 états de situation; il en aurait fallu un grand nombre pour dépouiller les bulletins des 6 067 écoles maternelles et des 85 232 écoles primaires; la dépense aurait beaucoup augmenté, car cette centralisation n'aurait procuré aucune réduction de dépense dans les départements; 2° le travail aurait été moins bien fait; les 91 239 écoles sont pour ainsi dire des « inconnues » au Ministère et les chiffres des bulletins des instituteurs auraient été des abstractions qu'il n'eût pas été possible de contrôler, sinon avec les bulletins des années antérieures, de sorte qu'un instituteur qui aurait régulièrement exagéré le nombre de ses élèves tous les ans aurait pu le faire presque impunément. Pour les inspecteurs primaires, au contraire, qui visitent les écoles et examinent les registres, ce sont des réalités avec lesquelles ils sont familiers; on ne peut pas les tromper sans s'exposer à un rappel à l'ordre. Le Ministère travaille avec sécurité sur leurs états de situation.

Lorsque la statistique quinquennale doit être établie, les tableaux par département sont dressés par le rédacteur, qui doit conserver, autant que possible, l'ordre suivi dans les volumes précédents. A ces tableaux détaillés, il ajoute les totaux de la France entière et de l'Algérie pour les cinq années précédentes. C'est sur ces données numériques que le président rédige son rapport, lequel comprend quatre parties : 1° Population à instruire; 2° Moyens d'instruction, écoles, classes, maîtres et préparation des maîtres; 3° Population des écoles maternelles, primaires, primaires supérieures, publiques et privées; 4° Institutions auxiliaires, cours d'adultes, bibliothèques scolaires et pédagogiques, caisses d'épargne scolaires et mutualité scolaire, caisses des écoles, etc.; 5° Paris et les autres villes de plus de 100 000 habitants; 6° Résultats de l'enseignement; 7° Statistique financière. Les Colonies forment une partie à part.

Les épreuves de ce rapport sont examinées une première fois par une sous-commission composée du président, d'un inspecteur d'académie et d'un inspecteur primaire, puis par une autre sous-commission composée du président, du directeur et des chefs de bureau de l'enseignement primaire. Une nouvelle épreuve est ensuite tirée, qui est envoyée à tous les membres de la Commission. Une semaine après, la Commission est convoquée. Lecture y est donnée du rapport dont le texte est discuté ligne par ligne et arrêté. Le volume, composé du rapport de la Commission,

des tableaux, et précédé du rapport du Ministre au Président de la République, est livré à la publicité.

Le premier volume de la collection, publié en mai 1878, porte sur la statistique de l'année 1876-1877. Le rapport du président y traite seulement des questions générales relatives à la statistique de l'enseignement primaire. Le résumé des données numériques des tableaux a été rédigé par M. Buisson.

Devenu directeur, M. Buisson s'est entendu avec le président pour composer un volume dans lequel seraient résumées et comparées toutes les statistiques publiées jusqu'en 1877. L'ordre des matières et le cadre des trois grands tableaux analytiques des écoles, des maîtres et des élèves ont été arrêtés alors de concert par MM. Buisson et Levasseur et ont été conservés dans les volumes suivants de façon à ne former qu'une série dont les termes sont disposés de la même manière et facilement comparables. Ce second volume, désigné sous le titre de *Statistique comparée de l'instruction primaire (1829-1877)*, contient les tableaux non seulement des statistiques publiées, mais de plusieurs statistiques restées inédites dans les cartons du ministère. Le rapport du président occupe 218 pages in-4°. Le volume a été publié en 1880.

Le troisième volume traite de la statistique de 1881-1882 ; le quatrième, de celle de 1886-1887 ; le cinquième, de celle de 1891-1892 ; le sixième, de celle de 1896-1897. Enfin le septième porte sur la statistique de 1901-1902. Le rapport contient en outre, comme je l'ai dit, les totaux pour la France et pour l'Algérie des cinq années précédentes sur chacune des matières.

La Commission avait eu le soin de faire coïncider l'année de la statistique avec celle du recensement. Des changements survenus dans la date du recensement et dans la publication de ses résultats ont altéré cette coïncidence. C'est ainsi que dans le dernier volume elle n'a pas pu utiliser le recensement par âges de 1901 dont le dépouillement, comme nous l'avons expliqué dans un rapport qui a été inséré il y a peu de temps au *Journal officiel*, n'a pu encore être terminé.

Le rapport officiel sur la statistique de 1901-1902 a 102 pages. Je donne seulement à la Société un tableau extrait de trois tableaux récapitulatifs qui se trouvent à la fin de ce rapport. La comparaison porte sur l'année 1877 qui termine en quelque sorte une période de l'histoire de l'enseignement primaire, la transformation par le gouvernement républicain ayant commencé ensuite avec le ministère Bardoux, et sur l'année 1902-1903, la dernière dont les états de situation soient encore dépouillés. Les tableaux de détail insérés dans le volume portent sur l'année précédente, 1901-1902, qui correspond à notre période quinquennale et que l'on peut considérer comme la fin d'une période de la politique scolaire, comme 1876-1877 avait été la fin d'une autre période.

Dans l'intervalle se placent les lois du 16 juin 1881 sur le brevet de capacité, du 16 juin 1881 sur la gratuité, du 18 mars 1882 sur l'obligation, du 30 octobre 1886, du 19 juillet 1889 sur l'organisation des écoles et la laïcité ; du 30 octobre 1886, 19 juillet 1889, 25 juillet 1893 sur l'organisation et les programmes des écoles, sur la laïcité et le traitement des maîtres (1).

(1) Pour les détails, année par année, nous renvoyons aux volumes de la *Statistique de l'enseignement primaire* publiés tous les cinq ans et à notre ouvrage sur *l'Enseignement primaire dans les pays civilisés* (avec le supplément). Dans ces volumes, la statistique de 1876-1877 ne concerne que la France ; celle de 1902-1903 comprend la France et l'Algérie.

Écoles primaires élémentaires.		ÉCOLES.		MAÎTRES.		ÉLÈVES.	
		1876-1877.	1902-1903	1876-1877.	1902-1903.	1876-1877.	1902-1903.
Publiques . . .	{ de garçons et mixtes.	39 764	44 699	46 400	56 482	2 197 652 (1)	2 370 613 (1)
	{ de filles	19 257	23 273	33 663	52 201	1 625 696	1 938 482
Privées.	{ de garçons et mixtes.	2 657	3 807	5 317	10 669	203 230	415 037
	{ de filles	9 869	11 709	25 329	35 670	690 357	828 630
Total.		71 547	83 488	110 709	155 022	4 716 935	5 552 762
Laiques	{ publiques	45 816	65 964	53 240	105 407	2 337 193	4 159 712
	{ privées	5 841	5 210	10 785	11 844	311 369	276 035
Congréganistes.	{ publiques	13 205	2 008	26 823	3 276	1 628 289	149 383
	{ privées	6 685	10 306	19 861	34 495	440 084	967 632

L'examen de ce tableau suggère plusieurs réflexions :

1° Le nombre des écoles publiques a augmenté d'environ 9 000, tout au profit des laïques (augmentation d'environ 20 000), tandis que les congréganistes en perdaient plus de 11 000. Le nombre des écoles privées a augmenté de plus de 3 000, plus pour les filles que pour les garçons, et tout au profit des congréganistes qui ont gagné environ 3 600 écoles.

2° Le nombre des maîtres des écoles publiques a augmenté de 28 000, c'est-à-dire trois fois plus que le nombre des écoles, parce que les écoles urbaines ont acquis une clientèle plus nombreuse et que, dans les campagnes comme dans les villes, on a dû en principe créer des classes dirigées par des adjoints quand le nombre des élèves d'une école excédait 50. Toutefois, il n'a pas été possible de le faire complètement jusqu'ici ; car, en 1902, il y avait encore 7 456 classes d'écoles publiques qui avaient plus de 50 élèves (201 même avec plus de 80 élèves). D'autre part, il y avait 11 476 écoles à une seule classe qui avaient moins de 20 élèves inscrits, et dans 941 communes ou sections de commune se trouvaient à la fois une école de garçons et une école de filles de cette catégorie ; n'y aurait-il pas économie à les fonder en une école mixte ? Autre remarque du même genre : 3 736 écoles à deux ou trois classes avaient moins de 20 élèves par classe ; n'y aurait-il pas économie à réduire le nombre des classes et, par conséquent, celui des maîtres dans ces écoles ? Le nombre des écoles rurales ayant peu d'élèves augmente à mesure que diminue la population des communes rurales, tandis qu'au contraire se gonflent les écoles des grandes villes, notamment dans le département de la Seine. .

Dans les écoles publiques, le nombre des maîtres et maîtresses laïques a doublé (52 000), parce que des laïques ont remplacé des congréganistes. Cette augmentation a eu lieu pour les écoles de filles dans une proportion plus forte que pour les écoles de garçons. On constate une augmentation du même genre (environ 15 000), proportionnellement même plus forte, dans les écoles privées. Somme toute, le nombre des maîtres et maîtresses congréganistes a diminué de 9 000, la réduction de 23 000 dans les écoles publiques n'étant pas compensée par l'addition de 14 000 dans les écoles privées.

La proportion générale était d'environ 1,46 maître par par école en 1876-1877 et elle est de 1,86 en 1902-1903. La substitution de l'enseignement simultané à l'enseignement mutuel (déjà très réduit en 1877) a contribué à cet accroissement.

(1) Les filles des écoles mixtes ne sont pas comprises dans ces totaux ; elles sont comprises dans ceux de la ligne suivante.

3° Le nombre total des élèves a augmenté de 836 000 en nombre rond, dont 486 000 dans les écoles publiques et 350 000 dans les écoles privées, surtout dans les écoles de filles. L'Algérie n'étant pas comprise dans la première statistique et l'étant dans la seconde (116 982 élèves en 1901-1902), l'augmentation réelle en France est de 719 000 élèves, soit 15 p. 100 depuis 1877.

L'augmentation dans les écoles publiques a été toute pour les écoles laïques, qui ont gagné 1 822 000 élèves, pendant que les écoles publiques congréganistes en perdaient 1 479 000 ; au contraire, les écoles privées congréganistes ont gagné 527 000 élèves ; les écoles privées laïques en ont perdu 35 000.

L'accroissement total de 719 000 élèves en vingt-cinq ans est inférieur à celui qu'avait donné la statistique dans les deux quarts de siècle précédents. En effet, de 1837 à 1850, période de treize ans seulement, l'accroissement a été de 632 388 ; de 1850 à 1877, il a été de 1 394 512.

La raison est que, d'une part, les enfants étaient envoyés à l'école à mesure que des écoles s'ouvraient avant d'y être légalement obligés ; que, d'autre part, l'obligation n'est pas complètement observée, des enfants échappant à la vigilance administrative dans les grandes villes, et, dans les petites communes, des maires craignant d'indisposer leurs électeurs par des mesures de rigueur.

Autre raison très importante. La natalité faiblit en France et le nombre des enfants d'âge scolaire faiblit avec elle. Le recensement de 1876 avait compté 1 226 enfants d'âge scolaire (6 à 13 ans révolus) par 10 000 habitants ; celui de 1896 en a compté 1 212. C'est ainsi que le nombre total des élèves inscrits s'était élevé d'année en année jusqu'à 5 623 401 (Algérie comprise) en 1888-1889, qu'il a baissé ensuite presque d'année en année jusqu'en 1900-1901 (5 526 800). Il semble — mais ce n'est qu'une apparence — s'être un peu relevé les deux années suivantes sans remonter au niveau de 1889.

Dans le dernier Résumé des états de situation qu'il a publié en 1896 avant de quitter le ministère, M. Buisson s'est préoccupé de la question. « Il y a, dit-il (1), une diminution légère, mais constante du total général... Pour les garçons, la décroissance serait très considérable ; elle dépasserait 15 000 en quatre exercices. Espérons, bien que ni M. Levasseur ni la Commission n'en aient trouvé la trace, qu'ici se cache quelque erreur, quelque jeu de chiffres ou quelque phénomène passager n'exprimant pas une réalité correspondante ; car, s'il fallait voir là le commencement d'un mouvement régulier de dépression, quelles alarmes ne devrions-nous pas concevoir non seulement pour l'école, mais pour le pays !... C'est dans le prochain volume de la statistique quinquennale que ce problème donnera lieu à une étude approfondie et trouvera sans doute sa solution. »

La question avait été étudiée déjà par le directeur de l'enseignement et le président de la Commission. Celui-ci avait comparé, à l'aide de la natalité et de la mortalité infantile, le nombre des enfants d'âge scolaire et celui des enfants inscrits dans les écoles ; il s'était trouvé que la diminution du premier était supérieure à celle du second. (*Revue pédagogique*, juin 1892.) Cette même question était venue devant la Commission à propos de la statistique de 1891-1892 (2), publiée en 1895 avant

(1) *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire pour l'année scolaire 1894-1895*, p. ix et x.

(2) P. LXXXII du Rapport.

le résumé du directeur (publié en 1896). Elle l'a été pour la statistique de 1896-1897 (1). La diminution a été constatée de nouveau pour celle de 1901-1902 (2). Il n'a pas été trouvé d'erreurs de dénombrement parce qu'il n'y en a vraisemblablement pas plus depuis 1888 qu'il n'y en avait eu auparavant et qu'au contraire les instituteurs et les inspecteurs, plus habitués à ce travail, doivent le faire au moins aussi bien.

Pour ne pas fatiguer l'attention de la Société, je ne parle pas des écoles normales, des écoles maternelles, des écoles primaires supérieures, des cours d'adultes et autres institutions auxiliaires, ni du développement remarquable qu'a pris l'enseignement populaire dans les grandes villes.

Je ne parle pas non plus des constructions scolaires, dont les chiffres officiels du Ministère des finances et du Ministère de l'instruction publique ne donnent pas le total complet, les dépenses des villes qui n'ont pas eu recours à la subvention de l'État n'y figurant pas. La Commission, qui a essayé de les indiquer approximativement, termine ainsi le chapitre qui concerne cette matière : « En somme, avec Paris et les autres grandes villes, la dépense totale s'élève environ à 1 milliard. »

La comparaison des dépenses de l'enseignement primaire public (constructions non comprises) ne peut être établie qu'approximativement, parce que jadis le Ministère de l'instruction publique n'avait pas connaissance des dépenses extraordinaires des communes.

Cependant la Commission a donné (dépenses connues) 94 millions et demi pour l'année 1877 (France sans l'Algérie). Les dépenses de l'année 1902, France et Algérie (dépenses extraordinaires des communes comprises), se sont élevées à 236 millions et demi (3). Non seulement le total est deux fois et demie plus fort, mais le rapport entre les parties contributantes a beaucoup changé. En 1877, la rétribution scolaire fournissait près de 19 millions (4), les communes 32, les départements 8, et l'État 12 (à la fin de l'Empire, l'État ne fournissait que 6 millions et demi).

En 1902, la rétribution scolaire, supprimée par la loi de 1881, n'existait plus ; les communes fournissaient 81 millions, mais pour les acquitter elles ne percevaient plus les quatre centimes additionnels qui depuis 1890 sont dévolus à l'État, ainsi que les quatre centimes départementaux ; aussi la contribution des départements, qui ne sont plus chargés des écoles normales, est-elle à peu près nulle. L'État a fourni 155 millions : sa part est devenue treize fois plus considérable. Il est vrai qu'il reçoit depuis 1890 et dépense les huit centimes qui étaient auparavant au compte des communes et des départements. Sa part formait le quart de la dépense totale ; elle en forme les deux tiers.

Les dépenses par élève inscrit dans une école publique étaient de 23 fr. 45 (bâti-ments non compris) en 1877 ; elles ont été de 50 fr. 98 en 1902.

La statistique de l'Enseignement primaire n'est pas un livre d'histoire, c'est un

(1) P. civ et cvii du Rapport.

(2) P. LXXXV, xciii et ci du Rapport.

Pour 1902-1903, la statistique accuse une augmentation de 2 480 élèves sur 1901-1902. Mais, comme à cause des laïcisations il y a en 40 340 doubles emplois de plus qu'en 1901-1902. il y a eu en réalité 37 860 élèves de moins dans les écoles primaires. Il y a eu, la même année, une diminution de 48 113 élèves dans les écoles maternelles (p. xciii).

(3) 236 598 969 fr

(4) 18 825 372 fr

livre de compte, c'est-à-dire qu'elle ne montre pas la vie de l'école, ni le mouvement des idées qui s'agitent autour de la grande question de l'éducation du peuple ; elle enregistre seulement des nombres d'écoles, de maîtres, d'élèves et, en outre, quelques indices numériques et grossiers des résultats, tels que les signatures des époux sur le registre des mariages.

Elle inscrit les sommes dépensées en construction, mais elle ne donne aucune idée de l'amélioration des bâtiments et de leur aménagement. Il est certain cependant que, dans les villes et dans beaucoup de communes rurales, cette amélioration a été considérable et que, si l'on cite des cas de prodigalité, on doit néanmoins constater que dans l'ensemble il y a eu un très grand et utile progrès. Le matériel scolaire a été, dans la majorité des écoles, renouvelé entièrement ou en partie ; tableaux et cartes murales, livres d'éducation, ont été refaits et l'ont été en général avec un sens plus juste de la pédagogie de l'enfance, malgré quelques écarts que la presse a signalés.

L'enseignement de l'école normale primaire a été transformé et la préparation des maîtres est plus soignée ; et il est certain que la moyenne des instituteurs et institutrices pourvus aujourd'hui du certificat d'aptitude pédagogique présente beaucoup plus de garanties de connaissances acquises que le brevet élémentaire ou l'absence de brevet des maîtres d'école d'autrefois ; si l'on pouvait affirmer que le sens pratique des jeunes recrues a toujours profité autant que leurs connaissances, on n'aurait que des éloges à donner sous ce rapport.

Je suis convaincu que la majorité des enfants sort de l'école primaire avec plus d'instruction qu'il y a quarante ans ; l'augmentation du nombre des certificats d'études primaires qu'enregistre la statistique (206 930 en 1902) est un signe du progrès.

Après l'école, les cours d'adultes et les conférences populaires se sont multipliés sous des formes variées, surtout dans les villes ; ils ont reçu depuis quelques années une énergique impulsion administrative, comme au temps du gouvernement de Juillet et du ministère Duruy ; dans quelques grandes villes, de nouvelles associations se sont formées qui répandent l'instruction. On sent qu'un effort considérable, fructueux dans beaucoup de cas, généralement tendu vers le mieux, quoique contestable parfois dans ses procédés, quand il ne maintient pas l'éducation de l'enfant dans une région sereine, à l'écart des passions de la politique journalière, est fait pour élever la démocratie au niveau de ses devoirs.

En effet, quand des considérations autres que celle du développement de cette éducation par l'effort de l'État et des particuliers viennent se jeter à la traverse du mouvement, il y a un trouble profondément regrettable. La statistique de l'Enseignement primaire ne pénètre pas sur ce terrain.

Le septième volume présente l'état numérique tel qu'il était pendant l'année scolaire de 1901-1902. La loi du 1^{er} juillet 1901 n'avait pas encore reçu d'application ; le sens même dans lequel devait être faite cette application n'était pas précisé ; il ne l'a été que par les décrets du 27 juin et du 27 juillet 1902 dans le sens de la fermeture des établissements non spécialement autorisés. C'est pourquoi, dans les tableaux et dans le rapport, la Commission s'est bornée à constater la situation en 1902 (sauf dans la récapitulation où elle s'est servie, pour la comparaison finale, des chiffres généraux de 1877 et de 1903). L'année 1902 est la fin d'une période de l'histoire de l'instruction primaire en France.

E. LEVASSEUR.